Bilan de compétences

Défini par le code du travail, le bilan de compétences est un dispositif individualisé d'accompagnement qui relève de la formation continue et a pour objet de permettre au travailleur, à son initiative, d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Selon le profil (demandeur d'emploi, salarié, cadre…), cette analyse sera adaptée, mais dans tous les cas, il comporte 3 phases : phase préliminaire, phase d'investigation et la phase de conclusion.

Les points forts de la formation

- Accompagnement individualisé sur toutes les phases du bilan de compétences
- Possibilité d'entretien en face à face avec le conseiller
- Outils adaptés
- Suivi post-bilan

Objectifs de la formation

Analyser ses compétences professionnelles et personnelles

Étudier ses aptitudes et ses motivations

Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

Anticiper et se préparer aux transformations du marché (sécuriser son projet)

Compétences visées

Mieux se connaître et définir ses priorités

Définir son projet professionnel et ainsi prendre des décisions : choix d'un cursus de formation, orientation vers une VAE, immersion en entreprise etc.

(Re) dynamiser son parcours professionnel

Contenu de la formation

PHASE PRÉLIMINAIRE - 2H

- Présentation du formateur
- Permettre au candidat de se présenter et d'expliquer sa situation et ses attentes
- Clarifier la demande du candidat
- Mettre en place une relation de confiance
- Poser les bases du bilan de compétences en rappelant au candidat les conditions de déroulement du bilan, les méthodes et techniques mises en oeuvre et les principes d'utilisation des conclusions du bilan

PHASE D'INVESTIGATION - 20H

- Permettre au bénéficiaire d'avoir une meilleure connaissance de lui-même et de son environnement professionnel.
- Plusieurs entretiens de 2h : mise en place d'outils tels que tests, questionnaires, dialogues, jeux de rôles etc.
- Détermination des possibilités futures pour le bénéficiaire en matière de métier, de formation, de secteur d'activité mais aussi validation d'un projet de reconversion.

PHASE DE CONCLUSION - 2H

- Remise d'un document d'analyse et de synthèse avec les conclusions et les recommandations tirées des études précédentes.
- Approbation du bénéficiaire

Un entretien de suivi sera réalisé à 6 mois avec votre consultant

Durée et rythme de la formation

La durée de la formation est de 24h
Plusieurs rythmes possibles

Public visé et pré-requis

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Néanmoins, une bonne compréhension de la langue française est nécessaire.

Moyens pédagogiques

Tests réalisés pendant les séances : test de centres d'intérêt, test de personnalité etc.

Travail individuel intercession : enquêtes-métiers, questionnaires etc.

Documents supports remis à l'issue de chaque session

Évaluation

Remise d'un document d'analyse et de synthèse avec les conclusions et les recommandations

Validation des acquis en fin de formation

Suivi à 6 mois des plans d'actions définis à l'issue du bilan

Certification

Bilan de compétence

Langue de la formation

Français

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap

Le contenu et les modalités peuvent être adaptés en fonction des contraintes de la personne

Intervenante

Emilie BOUILLOT

Lieu

À distance : France
En présentiel : Agen (47)

Tarifs

- 1400 € : employeurs public ou privés, OPCO , financement CPF.

Contacter l'organisme de formation pour les démarches.

- 900 € : Autofinancement sans mobiliser son CPF
- 900 € : Pôle emploi (demande faite par votre conseiller - Paiement par le pôle emploi)